



Comité de Fleurissement / Cadre de vie

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2017



L'objectif du concours communal des maisons fleuries est d'encourager et remercier les habitants qui améliorent ou embellissent le cadre de vie de la commune et l'espace visuel du passant.

Tous les habitants du village qui souhaitent participer au concours 2017 sont invités à remplir le bulletin au dos et à le retourner en mairie **avant le 30 JUIN 2017, dernier délai.**

Le jury communal passera courant juillet pour établir la notation. Celle-ci sera réalisée depuis l'extérieur de la résidence du candidat. Il sera tenu compte exclusivement du **fleurissement ou des potagers visibles de la rue.**

Les prix seront remis aux candidats inscrits au concours, lors d'une cérémonie.

Règlement complet disponible en mairie et sur le site de la commune : www.montcarra.fr

Chaque catégorie sera récompensée. Un **lot d'encouragement** sera attribué à chaque nouvel inscrit.

Le jury attribuera une note selon les critères d'appréciation suivants :

- **le visuel** : recherche dans les compositions, les harmonies de couleurs et de volume.
- **la propreté et l'effort en matière d'environnement.** Régularité et qualité de l'entretien.
- **le cadre végétal** : les vivaces, arbustes, haies champêtres. Présence de fleurs dans le potager.
- **la mise en valeur du site**, du bâti et des objets. Harmonisation du fleurissement par ses supports.

Retrouvez toutes les actualités du comité de fleurissement sur Facebook :

www.facebook.com/Randonnée-des-fleurs-Comité-de-Fleurissement-de-Montcarra



Comité de Fleurissement / Cadre de vie

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2017



L'objectif du concours communal des maisons fleuries est d'encourager et remercier les habitants qui améliorent ou embellissent le cadre de vie de la commune et l'espace visuel du passant.

Tous les habitants du village qui souhaitent participer au concours 2017 sont invités à remplir le bulletin au dos et à le retourner en mairie **avant le 30 JUIN 2017, dernier délai.**

Le jury communal passera courant juillet pour établir la notation. Celle-ci sera réalisée depuis l'extérieur de la résidence du candidat. Il sera tenu compte exclusivement du **fleurissement ou des potagers visibles de la rue.**

Les prix seront remis aux candidats inscrits au concours, lors d'une cérémonie.

Règlement complet disponible en mairie et sur le site de la commune : www.montcarra.fr

Chaque catégorie sera récompensée. Un **lot d'encouragement** sera attribué à chaque nouvel inscrit.

Le jury attribuera une note selon les critères d'appréciation suivants :

- **le visuel** : recherche dans les compositions, les harmonies de couleurs et de volume.
- **la propreté et l'effort en matière d'environnement.** Régularité et qualité de l'entretien.
- **le cadre végétal** : les vivaces, arbustes, haies champêtres. Présence de fleurs dans le potager.
- **la mise en valeur du site**, du bâti et des objets. Harmonisation du fleurissement par ses supports.

Retrouvez toutes les actualités du comité de fleurissement sur Facebook :

www.facebook.com/Randonnée-des-fleurs-Comité-de-Fleurissement-de-Montcarra

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2017

NOM et PRENOM : -----

Adresse : -----

Souhaite participer au « **Concours des Maisons Fleuries 2017** » dans la ou les catégories suivantes :



CATEGORIE 1

Espaces fleuris visibles de la rue : jardins, cours, fenêtres, murs, balcons, etc.



CATEGORIE 2

Jardins potagers

Date et signature :

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2017

NOM et PRENOM : -----

Adresse : -----

Souhaite participer au « **Concours des Maisons Fleuries 2017** » dans la ou les catégories suivantes :



CATEGORIE 1

Espaces fleuris visibles de la rue : jardins, cours, fenêtres, murs, balcons, etc.



CATEGORIE 2

Jardins potagers

Date et signature :